Mythologie, Lyon, 1612 - X [72]: De Niobe

Auteur(s): Conti, Natale; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une traduction de :

Mythologia, Francfort, 1581 - X [72]: De Niobe∏

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :

Mythologia, Venise, 1567 - X [72]: De Niobe

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre X

Mythologie, Paris, 1627 - X [72] : De Niobe est une révision de ce document

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre VI

Mythologie, Lyon, 1612 - VI, 13 : De Niobé a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia Mentions légales

- Fiche: Projet Mythologia (CRIMEL, URCA; IUF); projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : Münchener DigitalisierungsZentrum (MDZ).

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur), *Mythologie*Lyon, 1612 - X [72] : De Niobe, 1612

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA; IUF); projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/6751

Présentation du document

PublicationLyon, Paul Frellon, 1612 ExemplaireMünchener DigitalisierungsZentrum (MDZ): exemplaire d'Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76 Formatin-4 Langue(s)Français Paginationp. [1098]-[1099] Illustrationaucune

Des dieux, des monstres et des humains

Entités mythologiques, historiques et religieuses<u>Niobé</u> Notice créée par <u>Équipe Mythologia</u> Notice créée le 06/09/2019 Dernière modification le 25/11/2024 neur. D'autre costé celui qui ne se peult accommoder passiblement, son mol & lasche courage le precipite, comme Hellé, en vne merinespuisable de miseres & pauuretez au lieu que celui qui sçait sagen ét faire so prousit de l'estat present, approche de fort prés à la nature des Dieux immortels que s'il en abuse par imprudéce & siertésil est en sa par le conscil des Dieux debouré duplus hault grade d'honneur & de puissance qu'il auoit arreint, dautant que Dieu resiste aux orgueilleux & hair les cruels.

Du stauire d'Argo, & de la Cheure celefte.

La liberalité & reconoissance des bies receus ou faits est tit agreble à Dieu, qu'ils ont bien voulu dire que supiter avoit placé entre les estoilles la Cheure qui l'avoit allaitré, & le nauire d'Argo, pour avoit ramené tant de braves seigneurs sains & sauss chez eux. Ils disent que cette galiottre sut construite selon le conseil & ordonnance de Pallas pour môtrer que toute largesse & liberalité, sondee pour le moiens en raison, est agreable à Dieu, & fort à louer, combien que celle qui se fait aussi par cas d'avanture, ou plustost par virinitance de nature que put ingement, n'est pas à reprendre.

De Niebe.

Pres qu'ils nous ont par les exemples susdits exhortez à largelle & reconoiflance, il nous ont confequemment propole d'autres tables pour humilier l'arrogance, l'orgueil & temerité, vices trop ordinaires aux hommes à fin que nous apprintsions à prédre en grè & fupporter fans murmure tous changemens & auentures. Car la plus grand part des hommes effenez en honneurs, en aurorité, en moiens, ioniffans en fomme de toute prosperité, viennent aisement à melptifer lours anciens amis, mertre en oubli les biens & graces receues de Dieu, & negliger l'honneur & feruice deu à fa majefté. Mais la vengeance de Dieu les tallonne de prés, qui peult en moins de rien bouloverier toute leur felicité. Pour deprimer cette temerité, & mettre demant les yeux a chateun l'inconfrance de la felicité de l'homme ence monde, ils nous ont allegue vue Niobé aiat en vu four telle abondance de biens, & iouiffant de tel contentement & prosperite, qu'elle cut peu foultaiter : puis derechef en mefme jour desponillee de tout est heur la, pour auoir voulu brauer les Dieux. Semblablement Thamyris trop acrogant à cause de son excellence en l'art poérique, pour assour ole conteffer aucc les Muses, souffrit telle punition que meitoit la remerité. Car il n'est pas convenable de le trop affliger en 26nerfite, ni le trop enorgueillir en prosperite ains estre sobre &

deré en l'vn & l'autre estat, parce que nul bien ne nous auient que depar lui, car il demet les puissans de leur siège, & exalte les humbles. Marsyas aussi ne sur pas legerement chastié pour auoir voulu faire du pair & compagnon auce le Dieu duquel il auoit appris la musique. Pareillemet Arachné sut muce en araigne, pource qu'elle sut tant outrecuidee que de desier la Deesse qui lui auoit appris l'artisice de tistre & de besongner à l'aiguile.

D'Ixion.

Autrepart ils ont fagement mis en auant pluficurs fictions pour la tranquillité de nos esprits, car ils n'ont seulement repris ceux lesquels enorgueillis de leur felicité presente s'abandonent à cruauté & vaine gloire, ni feulement incité les hommes à liberalité : mais aufis pour dechasser & bannir de nos ames l'ambition & l'ennie, trespoignans & dangereux aiguillons pour nous induire à mal-faire. & pour reprimer certe convoitife charnelle à laquelle nous fommes tant enclins,ils ont dict qu'Ixion pour auoir attenté contre l'honneur de fa Dame fur precipité du ciel aux enfers se que quelques-vns rapportét à l'histoire. Mais ce qu'il fut garrotté contre vne rouë qui le tourneboule continuellement, cela ne fe peult accommoder à l'histoire. Car Ixion chaffe de la cour du Roi duquel il voulut suborner la femme, deueint le plus miferable home du monde:dautant qu'vne perpetuelle ambition & enuie le bourreloient sans cesse. Car ceux qui bruslent de vaine gloire comme épris d'une image de vertu, ne font iamais rié ni de beau ni de louable; ains fault que par necessité ils s'abandonnent à plusieurs actes illegitimes & indignes de gents d'honneur, & qu'ils obeiffent à beaucoup de concupifcences,& à toutes les affections qui leur chatouillent l'ame. Danantage cette fable tend à nous faire apprendre, que ceux qui par moiens illegitimes ont acquis des honneurs & grades tant foient-ils fublims , n'en iouissent iamais losguement, carce n'est que par vertu que l'on peult garder ses estats & dignitez.

De Sifyphe.

PVis-aprés pour reprimer le babil des caufeurs, ils ont enfeigné que Dieu venge toute iniquiré, punissant ceux aussi qui ne gardét telle foi & loiauté qu'ils doibuent aux magistrats & princes qui les ont establis en honneur, car il ne leur est pas bien seant de disudguer les secrets de leurs seigneurs. Toutefois cet enseignement ne consiét pas moins à ceux qui briguent & pourchassent de route leur affection des estats & offices, qui neatmoins bien sousent leur sont resusez, leiquels apprénée par cette sable, qu'il n'y a chose qui plus afflige l'homquels apprénée par cette sable, qu'il n'y a chose qui plus afflige l'hom-

me